

Référence : 2016-172

S.E. Fernande Ndjengbot  
Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Population  
Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Population  
P. O. Box 883  
Bangui  
République Centrafricaine

Genève, 26 avril 2016

**Objet :**       **Lettre de décision relative à la demande de la campagne préventive de masse contre la Méningite de type A**

Excellence, Madame la Ministre,

Je me réfère à la lettre d'information que Gavi vous a adressée le 09 décembre 2015 suite à l'examen de votre demande de soutien au vaccin antiméningococcique de type A (MenA) par le Comité d'examen indépendant (CEI), en novembre 2015.

J'ai le plaisir de vous informer officiellement que votre réponse aux éclaircissements a été satisfaisante et que Gavi, l'Alliance Vaccin a approuvé la demande de soutien au MenA, telle que décrit dans les annexes à la présente lettre.

Consécutivement à l'approbation finale de votre demande de soutien au MenA., je vous prie de trouver ci-joint, la lettre de décision.

Les annexes contiennent les informations importantes suivantes :

- Annexe A : Description du soutien approuvé par Gavi à la « RCA »
- Annexe B : Informations financières et programmatiques par type de soutien
- Annexe C : Clauses et conditions du soutien de Gavi Alliance

Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter ma collègue Véronique maeva Fages à l'adresse « [vfages@gavi.org](mailto:vfages@gavi.org) ».

Veillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Hind Khatib-Othman  
Directrice des programmes Gavi Alliance

Copies :

Ministre des Finances  
Directeur du PEV  
Coordinatrice du programme RSS  
Représentant de l’OMS, RCA  
Représentant de l’UNICEF, RCA  
Agence de Médecine Préventive (AMP)  
Groupe de travail régional  
Siège de l’OMS, Genève  
Division des approvisionnements de l’UNICEF, Copenhague  
Banque Mondiale, RCA

## **Description du soutien de Gavi à la République Centrafricaine**

### **Soutien aux nouveaux vaccins (SVN)**

Gavi Alliance a approuvé la demande du pays concernant l'approvisionnement en doses de vaccin et matériel de sécurité des injections associé qui devraient être requis pour le programme de vaccination, tel que spécifié à l'annexe B. Le financement octroyé par Gavi pour les vaccins sera conforme :

- aux directives de Gavi Alliance relatives à l'établissement de la demande de soutien de la RCA ; et
- à la proposition finale, tel qu'approuvée par le Panel, y compris toutes demandes d'éclaircissements ultérieures.

Les vaccins fournis seront utilisés tels que le pays l'a proposé. Les principes de la Déclaration conjointe OMS-UNICEF-FNUAP sur la sécurité des injections (WHO/V&B/99.25) s'appliqueront à toutes les vaccinations réalisées avec ces vaccins.

Le point 11 de l'annexe B résume les détails du soutien approuvé par GAVI aux nouveaux vaccins pour les années indiquées.

Les fonds de Gavi ne peuvent servir à régler tout impôt, droit de douane, taxe ou autre prélèvement s'appliquant à l'importation des vaccins et fournitures associées.

Le pays sera seul responsable du non-respect des obligations liées à : (i) la mise en œuvre des programmes dans le pays ; et (ii) la distribution ou à l'utilisation des vaccins et fournitures associées une fois que la propriété de ces vaccins et fournitures associées sera passée au pays. Gavi ne sera pas responsable de fournir un financement supplémentaire pour remplacer des vaccins ou fournitures associées qui sont, ou sont devenus, défectueux ou disqualifiés pour n'importe quelle raison.

### **Cofinancement du pays**

Conformément à la politique de Gavi sur le cofinancement, le pays a accepté de verser la quote-part requise pour cofinancer les doses de vaccin, tel qu'indiqué à l'annexe B. Le point 14 de l'annexe B récapitule le budget et la quantité de fournitures qui sera achetée avec les fonds du pays au cours de la période correspondante. Le montant total du cofinancement correspond au coût des vaccins et du matériel de sécurité des injections (uniquement applicable aux pays à revenu intermédiaire et ne bénéficiant plus du soutien de Gavi), et aux frais de transport.

Les pays peuvent choisir de cofinancer les vaccins par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF, ou encore décider de se procurer eux-mêmes les vaccins conformément à leurs propres procédures, à l'exception du vaccin antipneumococcique qui doit être acheté par l'entremise de l'UNICEF.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le biais de l'UNICEF ou de l'OPS, le paiement sera effectué directement à l'UNICEF ou à l'OPS (selon le cas), ainsi que prévu dans le protocole d'accord sur les services d'achat conclu entre l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) et le pays. Aucun versement ne sera fait à Gavi Alliance. Veuillez rester en contact avec l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) afin de connaître la disponibilité du (des) vaccin(s) correspondant(s) et de préparer le calendrier des livraisons.

Le montant total cofinancement indiqué au point 14 de l'annexe B n'inclut pas les coûts et les frais de l'organisme d'approvisionnement concerné, comme les frais administratifs et la marge de protection.

Des informations sur ces coûts supplémentaires seront fournies par l'organisme d'approvisionnement concerné dans le cadre du devis qui sera demandé par le pays. L'UNICEF ou l'OPS transmettra à Gavi les informations sur le statut des achats de fournitures cofinancées. Conformément à la politique de Gavi sur le cofinancement (<http://www.Gavi.alliance.org/about/governance/programme-polices/co-financing/>), la quote-part de cofinancement est payable chaque année à l'UNICEF ou à l'OPS.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le gouvernement, conformément à ses propres procédures d'achat, et non par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'OPS, le gouvernement présentera à Gavi des pièces justifiant qu'il a acheté sa part cofinancée de vaccins et de fournitures associées, par exemple des ordres d'achat, des factures et des reçus. Gavi encourage vivement les pays qui se procurent eux-mêmes leurs fournitures cofinancées (par exemple, les seringues autobloquantes et les réceptacles de sécurité pour seringues et aiguilles usages) à veiller à ce que celles-ci figurent sur la liste de produits présélectionnés de l'OMS ou, pour les réceptacles de sécurité, qu'ils aient obtenu un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.

**Le soutien de Gavi ne sera fourni que si le pays respecte les conditions suivantes :**

Transparence et responsabilité financière : respect de toutes les exigences en matière de transparence et de responsabilité financière, conformément à la politique de Gavi en matière de transparence et de responsabilité, et aux obligations souscrites dans l'aide-mémoire conclu entre GAVI et le pays.

Etats financiers et audits externes : respect des exigences de Gavi relatives aux états financiers et audits externes.

Clauses et conditions du soutien : respect des clauses et conditions du soutien de Gavi (présentées à l'annexe C).

Cofinancement du pays : Gavi doit recevoir la preuve du versement par le pays de sa quote-part, des factures ou des reçus d'expédition par exemple, si l'organisme d'approvisionnement du vaccin faisant l'objet d'un cofinancement au cours de l'année civile précédente n'est pas l'UNICEF.

Suivi et rapports de situation annuels ou équivalents : l'utilisation par le pays du soutien financier pour l'introduction de nouveaux vaccins avec le(s) vaccin(s) spécifié(s) à l'annexe B est soumise à un suivi très strict des résultats. Gavi Alliance utilise les systèmes nationaux de suivi-évaluation des résultats ainsi que d'autres données, notamment les estimations OMS-UNICEF de la couverture vaccinale. Dans le cadre de ce processus, les autorités nationales seront invitées à contrôler le nombre d'enfants vaccinés et le versement des fonds pour cofinancer les vaccins, et devront établir des rapports sur ces activités.

Le pays fera le point sur les progrès accomplis et le soutien nécessaire pour l'année suivante dans son rapport de situation annuel ou équivalent. Ce rapport précisera le nombre d'enfants de moins d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin DTC et les trois doses du vaccin pentavalent, sur la base des rapports mensuels des districts examinés par le CCIA (Comité de coordination interagences pour la vaccination), tel que transmis à l'OMS et l'UNICEF dans le rapport conjoint annuel de notification des activités de vaccination. Le RSA ou équivalent rendra également compte de la manière dont le pays honore ses engagements de cofinancement, énoncés dans la présente. Le RSA ou équivalent approuvé par le CCIA sera envoyé au Secrétariat de Gavi au plus tard le 15 mai de chaque année. La poursuite du financement au-delà des sommes approuvées dans la présente est subordonnée à la réception d'un rapport de situation annuel ou équivalent satisfaisant et à la disponibilité des fonds.

République Centrafricaine

**SOUTIEN AU VACCIN CONTRE LA MENINGITE TYPE A  
POUR LA CAMPAGNE DE MASSE PREVENTIVE**

**Cette Lettre de Décision décrit les Conditions d'un Programme**  
*This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme.*

<p><b>1. Pays : République Centrafricaine</b> <i>Country</i></p>
<p><b>2. Numéro d'allocation : 16-CAF-16a-X / 16-CAF-17a-Y</b> <i>Grant number</i></p>
<p><b>3. Date de la Lettre de Décision : 26 avril 2016</b> <i>Date of Decision Letter</i></p>
<p><b>4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat : Accord non signé</b> <i>Date of the Partnership Framework Agreement</i></p>
<p><b>5. Titre du programme : Soutien aux vaccins nouveaux (SVN), Campagne de masse préventive contre la Méningite A</b> <i>Programme title</i></p>
<p><b>6. Type de vaccin : Vaccin antiméningococcique de type A</b> <i>Vaccine type</i></p>
<p><b>7. Présentation requise du produit et formulation du vaccin : Vaccin antiméningococcique de type A, 10 doses par flacon, lyophilisé</b> <i>Requested product presentation and formulation of vaccine</i></p>
<p><b>8. Durée du programme<sup>1</sup> : 2016</b> <i>Programme duration<sup>2</sup></i></p>

<sup>1</sup> Ceci est la durée entière du programme.

<sup>2</sup> *This is the entire duration of the programme.*

<p><b>9. Budget du programme (indicatif) : (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat, si applicable)</b>  <i>Programme budget (indicative): (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement, if applicable)</i></p>		
	<b>2016</b>	<b>Total<sup>3</sup></b>
<p><b>Budget du programme (\$US)</b>  <i>Programme budget (US\$)</i></p>	US\$2,933,000	US\$2,933,000
<p><b>10. Allocation d'introduction du vaccin (en US\$) : Non applicable</b>  <i>Vaccine introduction grant</i></p>		
<p><b>11. Montant annuels indicatifs : (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat, si applicable)<sup>4</sup></b>  <i>Indicative annual amounts: (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement, if applicable)<sup>5</sup></i></p>		
<p><b>Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de Gavi chaque année</b>  <i>Type of supplies to be purchased with Gavi funds in each year</i></p>	<b>2016</b>	
<p><b>Nombre de doses de vaccins contre la Meningite A</b>  <i>Number of vaccine doses</i></p>	4,001,500	
<p><b>Nombre de seringues autobloquantes</b>  <i>Number of AD syringes</i></p>	3,965,100	
<p><b>Nombre de seringues de reconstitution</b>  <i>Number of re-constitution syringes</i></p>	440,200	
<p><b>Nombre de réceptacles de sécurité</b>  <i>Number of safety boxes</i></p>	48,475	
<p><b>Montants annuels (\$US)</b>  <i>Annual amounts (US\$)</i></p>	US\$2,933,000	
<p><b>12. Organisme d'achat : UNICEF.</b> Le pays versera chaque année sa quote-part de cofinancement à l'UNICEF.  <i>Procurement agency</i></p>		
<p><b>13. Auto-provisionnement : Non applicable</b>  <i>Self-procurement</i></p>		

<sup>3</sup> Ceci est le montant total approuvé par Gavi pour la durée entière du programme. *This is the total amount endorsed by Gavi for the entire duration of the programme.*

<sup>4</sup> Ceci est le montant approuvé par Gavi.

<sup>5</sup> *This is the amount that Gavi has approved.*

**14. Obligations de cofinancement : code de référence : Non applicable**

En vertu de la politique de cofinancement, la République Centrafricaine fait partie de la catégorie des pays en **Phase initiale d'autofinancement**. Le tableau suivant résume le(s) versement(s) de cofinancement et la quantité des fournitures qui seront achetées avec ces fonds chaque année.

*Co-financing obligations:*

*The following table summarises the co-financing payment(s) and quantity of supply that will be procured with such funds in the relevant year.*

**15. Soutien aux coûts opérationnels des campagnes :**

*Operational support for campaigns*

	2016
<b>Montant de l'allocation (\$US)</b> <i>Grant amount (US\$)</i>	<b>US\$2,343,000</b>

**16. Exigences supplémentaires en matière de rapports:**

*Additional reporting requirements:*

<b>Rapports et autres informations :</b> <i>Reports and other information :</i>	<b>Date limite de réception</b> <i>Due dates</i>
En vue de la préparation de l'acheminement annuel des vaccins, le pays devra soumettre les informations suivantes en mai chaque année : nombre d'enfants à vacciner, niveaux des stocks y compris du stock tampon, taux de perte, tout changement dans la présentation ou niveaux de co-financement minimum et vaccins reçus. <i>To prepare for the annual procurement of vaccines, Country shall submit the following information in May each year: number of children to be vaccinated, vaccine stock levels including buffer stock, wastage rates, any proposed changes in presentation or minimum co-financing levels and vaccines received.</i>	15 Mai 2016
Conformément au processus en vigueur de Gavi, le pays devra présenter des rapports de performance programmatique et financière. <i>In accordance with applicable Gavi processes, Country shall report on programmatic and financial performance.</i>	Décidée par le Secrétariat de Gavi <i>To be agreed with Gavi Secretariat</i>
Soumettre le rapport technique des activités de vaccination supplémentaires (AVS) (qui comprend un rapport indépendant de la couverture de la campagne	3 mois après la campagne



d'enquête, un rapport de dépenses financières et une clôture sur plan à l'aide des modèles Gavi.	
<p><b>17. Éclaircissements financiers :</b> le pays devra fournir les éclaircissements suivants à Gavi* :  <i>Financial clarifications: the Country shall provide the following clarifications to Gavi*:</i></p>	
<p><b>18. Autres conditions :</b> En vertu de l'accord cadre de partenariat, il est rappelé au pays ses obligations d'assurance et il lui est prié de fournir à Gavi des informations sur les mesures qu'il a prises à cet égard.  <i>Other conditions</i></p>	

**Au nom de Gavi**

Signée par



Hind Khatib-Othman  
 Directrice des programmes Gavi  
**26 avril 2016**